

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie éolienne Question écrite n° 127159

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les chiffres de la production d'électricité des sites éoliens en Côte-d'Or. Il semblerait qu'Électricité de France (EDF) ne communique pas ces chiffres aux particuliers qui en font la demande. Pourtant, chaque consommateur réglant ses factures à EDF devrait avoir le droit de bénéficier d'informations suffisantes lui permettant d'apprécier l'efficacité de sa contribution à l'essor de l'éolien par le biais de la contribution au service de l'électricité (CSPE) payée sur sa facture EDF. Il en va de même pour le contribuable participant au financement de l'éolien grâce aux prêts bonifiés de l'Ademe et autres subventions. Cette opacité présente l'inconvénient, bien évidemment, d'introduire le doute sur la quantité de production d'électricité d'origine éolienne. Aussi il lui demande dans quelle mesure chaque contribuable et consommateur peut connaître la quantité de kWh produite sur chaque site éolien.

Texte de la réponse

L'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement nécessite un fort développement de l'énergie éolienne terrestre, une des énergies renouvelables les plus compétitives, participant à l'équilibre entre la production et la consommation électriques. Ainsi, l'arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité prévoit que 19 000 MW de puissance éolienne seront installés sur terre à l'horizon 2020. La production d'électricité éolienne site par site est couverte par le secret statistique. Seules des informations agrégées sont donc communicables, sous réserve qu'elles concernent plus de trois unités et qu'aucune unité ne représente plus de 85 % de l'ensemble selon les règles définies par l'INSEE et le Conseil national de l'information statistique. En revanche, chaque citoyen peut prendre connaissance de l'état du développement du parc éolien en France grâce à la publication trimestrielle du tableau de bord éolien/photovoltaïque du service dee l'observation et des statistiques du ministère sur la base des données fournies par RTE, ErDF et les principales entreprises locales de distribution. Si les données de production éolienne ne sont pas régionalisées, la production nationale y est disponible ainsi qu'un état des lieux régional des puissances.

Données clés

Auteur: M. Alain Suguenot

Circonscription: Côte-d'Or (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 127159 Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clée(s)

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE127159

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 883 **Réponse publiée le :** 13 mars 2012, page 2308